

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Table with subscription rates: Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, etc.

Table with prices: Six lignes et au-dessous, première insertion, Dix lignes et au-dessous, première insertion, etc.

OPINION DE LA PRESSE.

LE RAPPEL DE L'UNION.

ARTICLE SECOND.

La patrie doit être l'affection de l'homme politique, car l'homme passe et la patrie demeure pour tout ou pour rien.

Dans notre article du 4, nous avons abordé la question du rappel de l'Union pour la discuter brièvement; nous venons encore aujourd'hui remplir une portion de notre promesse.

Nous commençons par dire que notre intention n'est nullement de porter atteinte à l'influence morale du ministère que nous avons créé et qui possède pleinement notre confiance.

vous apercevez-vous pas que vous voulez deux choses contradictoires, puisque, d'une part, vous voulez la nullification, et, de l'autre, la perfectionnement de ce que vous voulez à l'annulation?

Nous commençons par dire que notre intention n'est nullement de porter atteinte à l'influence morale du ministère que nous avons créé et qui possède pleinement notre confiance.

nouveau le régime odieux qui a pesé sur nous entre la constitution de 91 et celle de 1840. Il pourra le faire avec d'autant plus d'aise que, pour tyranniser, il aura son point d'appui dans la population que nous aurons agrie par notre égoïsme et nos injustes prétentions.

Une bonne administration protège et sauve les institutions qui périssent sous la hache destructive d'un pouvoir ennemi, elle les consolide et les assit sur une base moins destructive par le temps et par la volonté de l'homme hostile.

leurs commissions de milice et de magistrature, parce qu'on les avait arrachées à d'autres. Plus tard on comprit toute l'étendue du mal causé par cette imprudente démarche; car au jour de la tempête politique la magistrature était presque tout entière aux mains d'ennemis acharnés qui la mirent largement à contribution pour satisfaire aux vengeances d'un gouvernement irrité.

Peuple, écoutez bien ce sage conseil, et n'en déviez pas, bien qu'aujourd'hui le même homme vienne vous prêcher une doctrine différente. Quand M. Papineau donna cet excellent avis à ceux qui le sollicitaient de prendre part aux affaires de l'état, nous le croyions sincère, et tout en pensant que sa réapparition sur la scène politique, avec ses vieilles idées, ne pourrait produire aucun bien, nous étions persuadés qu'il se tiendrait dans les bornes qu'il prescrivait aux autres, qu'il travaillerait à ce qu'il n'aurait pas voulu troubler l'unité des efforts des réformistes.

nous avons hésité à le dire, nous voulions une preuve bien certaine avant de nous prononcer. Il n'y a plus de doute, le masque est levé, M. Papineau veut suivre une autre marche que celle du parti libéral, il veut former un autre parti dont il serait le coryphée, le dictateur. Il appelle nos chefs des "politiques profonds comme l'abysses, muets comme la tombe, étouffant les mesures qui naissent dans Québec et dont il ne peut comprendre les vus."

LES DEUX MANIFESTES.

"Toute division entre les libéraux de toute nuance doit être soigneusement évitée." "Puisque la majorité des représentants veut encore essayer d'une combinaison qui a été si inefficace depuis quatre ans, RENISSONS-NOUS A CETTE MAJORITÉ; QUE NUL DISSENTIMENT NE METTE EN TROUBLE L'UNITÉ DE LEURS EFFORTS."

En effet, il disoit dans son manifeste de décembre: "Il faut donc soutenir dans votre comté comme dans tous les autres du pays des candidats qui vous seront connus pour vouloir se rallier à un ministère qui a lutté avec énergie contre le gouverneur Metcalfe et contre sa pratique inconstitutionnelle d'essayer à gouverner par d'autres avis que ceux qui ont été donnés par le pays."

Nous prouvons cette assertion en référant à son nouveau manifeste publié dans cette feuille. M. Papineau dit aujourd'hui qu'il n'a pas assez de clairvoyance pour deviner les secrets de nos chefs politiques. Serait-il devenu plus aveugle ou moins clairvoyant aujourd'hui qu'au moment des élections générales, où il concevait dans toutes les réformes projetées l'union des libéraux, d'ambitieux, de politiques profonds comme l'abysses, d'incompréhensibles, d'athétiques, etc. M. Papineau ne comprend pas nos principes politiques d'aujourd'hui, il ne voit pas leur but! Mais où veut-il en venir lui-même? quel est son but? L'agitation immédiate du rappel de l'Union; mais il sait et dit que sous les circonstances actuelles il n'y a rien à attendre. Ce serait donc mettre le peuple dans l'agitation et dans le malaise immédiat pour rien. Ce but n'est assurément pas assez profond pour notre parti, mais qu'y a-t-il de plus loin? nous avouerons que le reste n'est plus visible pour nous, au risque de nous faire dire par quelque petit pédant, que de la logique et des principes politiques sont du grec pour nous.

M. Papineau a tout changé son programme, comme on peut le voir en comparant nos citations du manifeste de décembre avec celui d'aujourd'hui. Nous avons souligné les mots NOBLES DESINTERESSEMENT, que M. Papineau admirait alors dans les ministres qui ont résigné leurs charges sous lord Metcalfe, qui ont lutté avec énergie contre ce gouverneur, et contre MM. Viger et Papineau qui le soutenaient de leur influence, nous avons souligné ces mots, disons-nous, pour les faire constater avec la maligne et insidieuse insinuation qu'il y a dans cette phrase du dernier manifeste: "quo l'approuvions à la détermination qu'avaient prise MM. Viger et Papineau, de donner leur appui à l'administration de lord Metcalfe, puisque ils restaient au ministère plus longtemps que "SE LE SOHAITAIENT CEUX QUI BRÛLAIENT D'EN VIE ET DE DESIR DE LES REMPLACER." D'instauré aujourd'hui à leur fureur de l'opposition, il se repait d'avoir vanté leur "noble désintéressement" et vient dire au public, par une odieuse contradiction, qu'ils ont lutté, non pour le principe, non pour empêcher "la pratique inconstitutionnelle de lord Metcalfe d'essayer à gouverner par d'autres avis que ceux qui ont été donnés par le pays," mais qu'ils auraient lutté pour l'amour des emplois, parce qu'ils brûlaient d'en vie et de désir de remplacer M. Viger et Papineau! L'insinuation est d'autant plus odieuse qu'elle est mensongère et qu'elle est lancée dans le public dans la vue de dépopulariser des ministres qui joignent de sa confiance la plus entière. Tout le parti libéral, qui a pris part à cette lutte, est concerné dans cette attaque. C'est à regret que nous voyons M. Papineau se soulever de la sorte, ternir un nom qu'il eût pu conserver si glorieux dans la vie privée. Non seulement, dit-il, on le déçoit "bre, je ne désire pas entrer dans la vie publique, mais je désir n'y pas entrer. Je crains de n'y pas faire de bien, quand je diffuse sur un point "aussi important de ceux avec qui j'ai si longtemps agi de concert, dont je connais, dont je respecte le mouvement A LA PATRIE." En entrant dans la vie publique, tout a changé pour M. Papineau, il ne reconnaît plus, il ne respecte plus le même dévouement à la patrie dans les mêmes hommes chez qui ce noble sentiment était si fort et si respectable en décembre. Aujourd'hui il se sert "des dén. aisés, des athétiques, des politiques profonds comme l'abysses et muets comme la tombe, qui étouffent toutes les mesures qui naissent dans Québec."

role. Il a vraiment trop d'ardeur, il vieillit. ... et voudrait faire dans les quelques années qui lui restent, tout ce qu'il prévoit pour l'avenir.

Il y a quelques naïvetés remarquables dans l'écrit de M. Papineau; par exemple il nous déclare que "sa formule, à lui, c'est de prêter appui cordial à toutes celles des mesures du ministère LaFontaine-Baldwin, qui lui paraissent bonnes; et libre censure avec refus d'appuyer celles qui lui paraissent mauvaises." Vraiment M. Papineau croirait-il le peuple Canadien aveugle, croirait-il que cette formule est à lui seul, que le peuple Canadien a fait un acte de foi aussi absurde que celui qu'il met à son service? L'amour propre est un fort mauvais guide qui a tourné bien des têtes!!

M. Papineau nous dit aujourd'hui d'agiter des mesures qui embrassent le gouvernement responsable, qui n'est qu'une tromperie, suivant lui; ne l'écoutez pas, il vous avait dit plus sagement il n'y a que quelques mois; "évitons soigneusement toute division entre les libéraux de toute nuance, reportés au pouvoir les hommes nobles et désintéressés qui ont lutté contre lord Metcalfe, il est de stricte justice de leur laisser l'occasion de prouver qu'ils peuvent faire du bien." Souvenons-nous de la mauvaise tactique du passé, des maux qu'elle nous a causés, des injustices déplorables qui en furent la suite. Avant de retourner dans cette galère, il est bon d'essayer de quelque autre combinaison. Du passé n'en parlons pas pour aujourd'hui.

Notre seule intention pour le moment est de mettre M. Papineau en contradiction avec lui-même, de mettre ses deux manifestes en regard et d'exprimer notre déapprobation complète de son dernier document dont le ton et la teneur démontrent de la malice, etc. M. Papineau nous avait déjà fait soupçonner l'existence de ces sentiments chez lui, mais nous pensions qu'il serait assez fort pour les contenir. Nous avons attendu qu'il les manifestât pour y croire, et c'est avec la plus grande répugnance que nous commençons aujourd'hui à combattre ses idées, bien que déjà, on nous ait accusé mensongèrement, de l'avoir attaqué violemment. Le programme que nous avons à défendre est bien connu, c'est celui du parti libéral, celui de la réforme et du progrès, celui que nous avons adopté et suivi depuis que nous existons. Dans le moment actuel, nous sommes contre l'agitacion immédiate du rappel de l'Union. Notre formule n'est ni plus, ni moins libérale que celle de M. Papineau: approuver et favoriser ce qui nous paraît bon et censurer ce qui nous paraît mauvais!!!

Nous avions espéré jusqu'aujourd'hui que M. Papineau nous épargnerait le déplaisir de le combattre, en se tenant dans de justes bornes; nous avons gardé envers lui une réserve même plus grande que la sienne envers notre parti et que celle de ses défenseurs envers notre journal; nous avons marché à son côté, attendant une attaque directe pour engager la lutte. Il nous jette le gant, nous le relevons. Nous sommes cependant convaincu que le peuple, qui combat depuis 1843 pour amener l'ordre de choses actuel, pour renverser un pouvoir odieux et impopulaire, et pour en former un de son choix, aura la consistance de ne pas déserter aujourd'hui ce qu'il a établi hier, mais il aura le bon sens de travailler à le maintenir, en évitant soigneusement toute division parmi les libéraux de toute nuance, quelque soit le nom qu'on mette sur la nouvelle bannière. Pour notre part, c'est la tâche que nous nous prescrivons.

Nous ferons remarquer à nos lecteurs, qui seront aussi contrariés que nous de voir cette nouvelle lutte engagée, qu'en 1843, lorsque la Minerve s'est posée l'adversaire de M. Viger, qui par ses intrigues, a été, tout en cherchant à diviser le pays, la première cause de la résignation du ministère LaFontaine-Baldwin, mille et mille clameurs se sont élevées contre nous. Nos meilleurs amis blâmaient alors notre conduite, nous accusaient de témérité, mais nous le pensions dans le tort, c'était notre devoir de le combattre, nous n'avons pas reculé devant cette tâche pénible. Le temps a malheureusement prouvé que nous avions raison, que M. Viger avait de fort mauvais guides dans sa conduite, la haine, la vanité et la jalousie, qu'il met maintenant au service de son cousin, M. Papineau. (Minerve.)



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 19 MAI 1848.

LA DERNIERE LETTRE DE M. PAPINEAU.

Nous demandons pardon à nos lecteurs de revenir sur ce document qui a fait une si pénible sensation dans notre société, qui a provoqué partout un sentiment de regret et de réprobation, chez ceux qui sont le moins bien disposés envers M. Papineau comme chez ses partisans et ses admirateurs les plus ardents. Nous croyons devoir y revenir pour expliquer quelques détails de cette affaire de *pretendue sympathie irlandaise* qui a servi de prétexte à M. Papineau pour insulter la population entière de Montréal et débâter avec si peu de réserve et de convenance contre les chefs du parti libéral, membres de l'administration actuelle, les principaux citoyens d'origine irlandaise, la presse anglaise et française sans distinction, le gouvernement responsable etc. etc. Nous y revenons encore parce que cette lettre contient des choses si peu justifiables, si méchantes, à part leur absurdité, qu'on ne saurait trop les signaler à l'animadversion publique.

L'assemblée irlandaise qui a eu lieu, la semaine dernière, le Pilot nous l'a dit, a été faite et provoquée par un jeune irlandais portant nom Devlin, qui vient d'être admis au barreau de cette ville et qui croit sans doute que le moyen de se créer une bonne clientèle, c'est de faire du bruit d'une manière ou d'une autre. Malheureusement ce jeune M. Devlin est déjà trop connu pour son avantage à Montréal, comme à Québec. Vil instrument entre les mains du ci-devant Secrétaire Provincial Daly, il rédigea trois à quatre petites feuilles éphémères, dans l'intérêt tort, depuis deux ou trois

ans. Ces antécédents devaient peu le servir auprès des respectables citoyens irlandais de Montréal. Aussi ce fut en vain que suivi de quelques autres hommes de la même origine, il alla frapper à leur porte pour les prier de présider la grande démonstration irlandaise. Personne ne voulait être de son assemblée. C'est alors qu'il fut chez M. Papineau et qu'il eut cette savante conversation que vous savez. M. Papineau au lieu de se conduire avec discrétion d'aller ou de ne pas aller à l'assemblée de M. Devlin suivant sa volonté, de respecter dans tous les cas les motifs qui faisaient agir ses concitoyens d'origine irlandaise, de ne pas les condamner sans les entendre, s'oublia au point de dire et d'écrire ce que nous avons publié mardi.

M. Papineau avant d'agir ainsi aurait dû s'informer de l'état d'opinion publique ici sur la question Irlandaise du Rappel. Il aurait appris que les principaux citoyens de cette origine et M. Hincks entr'autres, la considéraient comme une de ces questions dans lesquelles les hommes politiques du Canada ne devraient pas intervenir. Le Pilot disait à ce sujet. Ça peut être très bien pour des irlandais en Canada, qui ne sont pas engagés dans les affaires publiques de tenir des assemblées et d'exprimer leur sympathie pour leur pays; mais aussi longtemps que le Gouvernement Impérial agira avec justice et impartialité envers le Canada, les membres du gouvernement canadien et leurs employés comme tous ceux qui prennent une part active aux affaires publiques en ce pays, devraient avoir la décence de ne pas se mêler d'une question qui ne concerne nullement le Canada. Il n'y a rien d'anti-patriotique en ceci. Ça été de tout temps la doctrine des irlandais. Leur grand chef Daniel O'Connell a toujours prétendu que les intérêts de l'Irlande devaient être estimés par-dessus tous les autres par ses enfants. Il ne serait pas intervenu lui dans les affaires du Canada, si cette intervention eut pu être injurieuse aux intérêts de l'Irlande. Avec lui la question irlandaise absorbait toutes les autres; Est-ce que les irlandais qui ont quitté pour toujours leurs pays natal, qui ont adopté le Canada, ne doivent pas considérer les intérêts du Canada comme plus importants que le bien être d'aucune autre partie du monde?!

Le Pilot a cité Daniel O'Connell; il aurait pu ajouter qu'en 1838 ou 1839 le grand agitateur au lieu d'intervenir dans les affaires du Canada et de sympathiser avec nos patriotes d'alors n'a élevé la voix sur leur compte que pour les blâmer et condamner la conduite de M. L. J. Papineau, leur chef, qu'il a qualifiée de téméraire et maladroit. Nous ne voulons pas dire qu'O'Connell eût raison d'agir ainsi, mais cela prouve combien peu il aimait l'intervention dans les affaires des autres pays que le sien. Quant à nous, nous avons assez de nos affaires à régler, sans nous occuper des affaires de la malheureuse Irlande, surtout quand on sait que cette intervention de notre part ne lui serait d'aucun secours.

C'est un bien mauvais génie qui a poussé M. Papineau à écrire sa lettre de lundi dernier; car jusqu'ici malgré les torts que nous lui reprochons, malgré son fanatisme démagogique, il avait conservé le respect et l'estime de ses compatriotes, la dignité convenable à son âge, à sa position et jusqu'au prestige qui s'attachait à son éloquence, à ses glorieux services d'autrefois. Aujourd'hui le peuple canadien se demande avec surprise, si c'est bien le même homme qui s'adresse à lui d'une manière si peu digne, si peu convenable. Il ne le reconnaît plus. Au lieu de paroles patriotiques, franches, honnêtes, loyales, il ne lit que mensonges, fausses représentations, paroles insidieuses, propres à le tromper, à l'égarer. "Il y a de la vie et de l'honneur à Québec! A Montréal, c'est autre chose; nous y avons le siège du gouvernement responsable. Nous y avons des hommes d'état profonds comme l'abyssin et muets comme la tombe, qui étouffent toutes les mesures qui naissent dans Québec." Est-il possible d'écrire quelque chose de plus profondément méchant que ces lignes? M. Papineau sait combien ses idées politiques d'aujourd'hui conviennent peu à la majorité de ses compatriotes, à la situation actuelle de son pays, il sait que parfaitement comprises, elles seront répudiées avec empressement. Alors que fait-il? pour gagner de la popularité, pour mieux tromper le peuple, il fait un appel aux plus mauvaises passions, il veut créer les préjugés les plus aveugles, diviser ses compatriotes par des haines et des jalousies de localité. Es-ce là la conduite d'un honnête homme? d'un homme qui veut le bien de son pays? Es-ce que ces quelques mots ne feront pas ouvrir les yeux à ceux qui croient encore M. Papineau sincère? Nous sommes sûrs que la population de Québec ne sera pas la dupe de pareilles flagorneries. Le bon sens du peuple de Québec, l'esprit d'ordre, de paix qui l'a toujours distingué lui a déjà sans doute fait découvrir les motifs qui font agir M. Papineau aujourd'hui. Il voudrait faire revenir les beaux jours de sa dictature, mais ce temps là est passé et ne reviendra plus.

Nous ne disons rien de l'insulte gratuite, de l'outrage insolent jeté à la face de la population de Montréal. Un pareil langage porte avec lui sa propre condamnation. Le pays entier sait ce que la population libérale de la capitale a fait de tout temps pour la cause de la réforme et du progrès. Il connaît ses sacrifices, son dévouement, ses luttres longues et même sanglantes pour la bonne cause. Il sait que ce que le peuple a fait hier pour la réforme et la vraie liberté, il le ferait encore demain, et c'est ce peuple au milieu duquel M. Papineau a vécu si longtemps, dont il connaît l'héroïsme, les vertus, le patriotisme, qu'il insulte et qu'il outrage aussi lâchement, aussi calomnieusement! Il y a de la vie et de l'honneur à Québec! A Montréal, c'est autre chose!!!

Mais c'est contre les hommes politiques de la capitale que M. Papineau exhale sa rage impuissante. Il leur reproche d'être profonds

comme l'abyssin et muets comme la tombe, et d'étouffer toutes les mesures qui naissent dans Québec. Hélas! M. Papineau dans son propre intérêt, regrettera bientôt amèrement de n'avoir pas été un peu plus profond et muet comme la tombe avec la députation Devlin et Cie. Quant à la grave accusation d'étouffer toutes les mesures qui naissent dans Québec, pour la faire, fallait-il au moins citer quelques faits au soutien.

M. Papineau nous dit qu'il a été jeté dans la vie politique contre son inclination. S'il avait le moindre pressentiment du rôle odieux qu'il devait jouer, il devait s'abstenir d'y entrer. S'il n'avait aucune confiance dans l'ordre de choses actuel, mais voulait laisser ses anciens amis politiques essayer de faire fonctionner le gouvernement responsable avec l'Union, en y entrant, ne devait il pas au moins remplir les engagements qu'il prit en décembre derniers envers le pays en général, et le comté de St. Maurice en particulier, de se réunir à la majorité et de soutenir l'administration libérale? Comment l'a-t-il fait? Nos lecteurs pourront le voir en lisant l'excellent article que nous reproduisons aujourd'hui de la Minerve, dans lequel les deux manifestes de M. Papineau sont mis en présence et comparés. Ces deux documents sont des témoignages accablants, irréfragables de la mauvaise foi et de la perfidie de leur auteur.

M. Papineau, dans sa dernière lettre, fait allusion à l'esprit de méfiance et de soupçon qu'il dit, on faisait planer sur sa tête durant l'administration Viger-Papineau, qu'il était changé, etc. Il a tort de rappeler ce temps là, car on peut lui dire avec vérité que dans ces jours néfastes, il était profond comme l'abyssin et muet comme la tombe sur la politique de son pays. N'avait-on pas raison de soupçonner son patriotisme, alors qu'il se taisait en présence de toutes les injustices, de toutes les turpitudes auxquelles on attachait son nom, quand il savait que ce même nom avait servi à diviser ses compatriotes, que son cousin et que son frère étaient ministres contre le gré du peuple, et que toute sa famille était passée armes et bagages à l'ennemi? Les événements ont prouvé qu'on ne se trompait pas, et aujourd'hui le peuple canadien sait à quoi s'en tenir sur toutes ses protestations de dévouement à sa nationalité.

PROSCRIPTION.—Nous apprenons avec peine que des personnes mal disposées et vindicatives, se disant grands amis de la liberté et des droits populaires, ont parcouru il y a quelques jours les faubourgs de Québec afin d'engager les abonnés du Journal de Québec à discontinuer leurs abonnements à cette feuille. Les raisons données par ces personnes pour justifier la proscription du Journal, étaient, qu'il était prononcé trop énergiquement, avec trop d'indépendance contre les doctrines subversives et dangereuses de M. Papineau! Ce qui prouve quel degré de liberté on pourrait espérer sous le régime de certains amis dévoués de notre nationalité! Nous n'avons pas besoin de dire que la population de Québec a bien peu d'exceptions près) a repoussé avec indignation les propositions et les avis charitables et patriotiques des paillardons de M. Papineau. Le Journal de Québec quoiqu'on dise ses détracteurs, par son honnête franchise, son indépendance, l'habileté de sa rédaction, a conquis une place importante, sinon la première, parmi les organes de la presse en ce pays. Que notre confrère se réjouisse de cette tentative des ennemis du bien public et de sa feuille pour lui enlever quelques abonnés. Nous serions fiers de lui enlever quelques abonnés. Nous serions fiers de leur honneur. Ça prouve qu'on craint sa parole ferme et courageuse. Le pays qui ne se trompe jamais sur la valeur des hommes et des choses, saura l'apprécier et l'indemniser au centuple des quelques piastres, qu'on pourrait lui faire perdre.

A propos, nous nous rappelons une autre tentative de ce genre de proscription qu'il n'est peut-être pas inutile de citer aujourd'hui; c'est lorsqu'en 1837 M. Amédée Papineau, maintenant Greffier du B. R. à Montréal et fils de l'hon. L. J. Papineau, parcourait cette ville pour engager les abonnés du Canadien à renvoyer ce journal. M. A. Papineau était bien jeune alors et agissait sans doute par les ordres du Dictateur, au nom de la liberté et du bien public. Le Canadien, qui prêchait la modération et la paix dans un temps où les esprits tournaient à la guerre et à la résistance, souffrit vraiment de cette disposition de l'opinion publique. Avec les efforts de MM. Papineau père et fils, la proscription s'opéra considérablement. Nous tenons de source que 50 à 60 abonnés renvoyèrent le Canadien. Autre temps, autres mœurs; notre confrère du Journal de Québec n'a rien à craindre de semblable, car aujourd'hui les esprits sont à la paix, et tout ce qu'on pourra faire en tentant de le proscrire, ce sera d'augmenter les vives et ardentes sympathies dont il est l'objet, en ce moment plus que jamais, d'un bout à l'autre du pays.

FAITS DIVERS.

Un témoignage honorable.—Nous voyons par les précédés de la corporation de Montréal que MM. Boulanget et Workman, auditeurs des comptes de la cité ont fait rapport qu'ils ont trouvé les diis comptes en bon état et corrects. Ces messieurs ont de plus ajouté qu'ils avaient remarqué avec plaisir l'ordre systématique et parfait avec lequel ces comptes sont tenus et les améliorations importantes récemment introduites dans le système de la tenue de ces comptes par le Trésorier de la Cité, E. DEMERS, ECR.,. Nous espérons que la corporation sait apprécier et récompenser les services d'officiers aussi effectifs que M. DEMERS.

Nous apprenons avec plaisir que le célèbre écrivain A. B. Papineau, de St. Martin, qui vient d'être démis de la commission de la Paix et des Petites Causes, s'est abonné à l'Avvenir et qu'il est décidé à se joindre à l'agitacion immédiate du Rappel.

Election de Québec.—Le writ pour cette élection est, dit-on, arrivé à Québec. Archibald Campbell est nommé officier-rapporteur, et l'élection est fixée au 30 mai courant. On nous informe et nous l'apprenons avec plaisir, que F. X. Méthot, écuyer, consent à se porter candidat dans l'intérêt libéral et ministériel. Toutes les chances de succès sont en faveur de M. Méthot.

Incendie.—Les journaux nous rapportent qu'il y a eu une conflagration considérable au Detroit. Trois cent bûisses ont été la proie des flammes, trois ou quatre cents familles sont laissées sans asile. La perte totale est estimée à deux ou trois cent mille piastres. Le feu aurait été communiqué par des étincelles parties d'un vaisseau du nom de St. Joseph.

Grosse-Isle.—Il n'y avait aux dernière nouvelles de là que cinq à six malades. Il y a eu une mort à bord du Jessej dans la traversée. Le Jane Blake parti de Limerick est arrivé avec 326 passagers. Le brick Governor du même port est également arrivé avec 175 passagers, 10 malades et 18 morts durant la traversée. L'Envoy de Londonderry est arrivé avec 216 passagers, The Ayrshire avec 214 et l'Eliza Ann avec 93.

Avis charitable.—Le jeune avocat de Québec qui a écrit pour l'Avvenir l'article mensonger, signé: Un du comité de 1840, des pétitionnaires contre l'Union des Canadien ferait bien d'être prudent par le temps qui court, car nous sommes déterminés à démasquer sans pitié les hypocrites de sa trempe. Nous lui prouverons au besoin qu'aujourd'hui comme hier, l'honnêteté est la meilleure politique et que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Il comprendra.

La Corporation.—Il y a un certain nombre de nos compatriotes de Québec, qui ont vraiment des idées originales et extraordinaires. Ces amis du peuple d'un nouveau genre voyant les défauts de l'acte d'incorporation de l'ancienne capitale, défauts reconnus et admis par tout le monde, et les abus criants qui en résultent, au lieu de vouloir corriger ces défauts, réformer ces abus, voulaient abolir la Corporation! C'était de la politique à la Papineau. Aussi s'est-on empressé de le répudier. Le Journal de Québec remarquait à ce sujet: "vouloir abolir une municipalité elective, la direction, le contrôle efficace qu'à le peuple sur ses affaires locales, c'est dire franchement que nous sommes incapables de gérer nos propres affaires et indignes en conséquences d'institutions libres."

Le rappel de l'Union.—Le savant et habile rédacteur du Journal de Québec vient de publier son second article sur cette importante question. Nous le recommandons à l'attention des hommes politiques. On le trouvera sur notre première page.

Théâtre Royal.—Le public de Montréal ne doit pas oublier la soirée dramatique de lundi prochain. Ce sera un grand jour pour MM. les Amateurs Canadiens. Le programme est attrayant s'il en fut jamais, les acteurs doivent se surpasser et M. HERVIEUX leur maître à tous, fera, nous n'en doutons nullement, des prodiges de valeur. Allez-y de bonne heure, car déjà la moitié des loges sont louées.

Le manque d'espace nous empêche de publier aujourd'hui le dernier article du Pilot sur la lettre de M. Papineau.

Banques aux Etats-Unis.—Il y a maintenant chez nos voisins pas moins de 753 banques en opération. Leur capital réuni s'élève à \$203,216,000; circulation \$116,735,000; espèces dans leurs voûtes \$44,733,000.

Plusieurs régiments stationnés en Canada ont reçu ordre de partir pour l'Angleterre. Quelques uns ne seront pas remplacés.

OREGON.—Nous avons sous les yeux une lettre de Mgr. Blanchet, archevêque d'Oregon-City, datée de Saint-Paul de Wallamet, le 31 août, 1847, et qui est adressée à M. l'abbé Crassaert, à Bruxelles. Le prélat annonce qu'il a fait heureusement la traversée de Brest à l'Oregon en cinq mois et demi. Il n'a éprouvé de gros temps qu'en deux ou trois jours de l'océan; la navigation a du reste été calme, même languissante faute de vent. C'est le 8 août au matin qu'on aperçut la terre de l'Oregon; le 17, le navire mouilla à l'embouchure du Wallamet. Les missionnaires et les sœurs de Notre-Dame débarquèrent le 19, et le 27 août, Mgr. Blanchet fit son entrée solennelle à Oregon-City au milieu d'une nombreuse population, impatiente et heureuse de revoir le vénérable prélat.—Mélanges.

Un pari d'un nouveau genre.—La correspondance Parisienne du Canadien venu par le dernier steamer d'Europe contient le passage suivant:

La Grande-Bretagne paraît être sur le point d'éprouver une grande commotion; du moins les journaux français semblent-ils vouloir nous faire croire à cette naïsérie. Certes, la Grande-Bretagne est loin d'être à son aise; mais elle est loin aussi de se démembrer par les idées révolutionnaires qui tourmentent les autres peuples. Un Anglais, qui se trouvait dans un cercle de Paris, a résumé avec esprit la question de bouleversement. On parlait des manifestations chartistes, des souffrances de l'Irlande, et on affirmait qu'avant quelques jours les trois royaumes seraient dissous. L'Anglais s'écriait alors le pari suivant: "Je vais déposer 51000 qui appartiendront à mes adversaires le jour où l'Angleterre, ou l'Irlande même aura décrété la république ou même échappé à l'administration de la reine Victoria; jusques-là, mes adversaires me donneront un louis par jour." La chance était belle; mais proposée avec cette lucidité, personne ne voulut accepter le pari.

Montréal, 19 mai 1848.
M. L'ÉDITEUR.—Je dois à la vérité, ainsi qu'à ma réputation de déclarer publiquement que les faits qui me concernent, et qui sont contenus dans l'écrit de l'hon. L. J. Papineau, au sujet de l'assemblée irlandaise au marché Bonsecours, et dans celui signé "B. Devlin." qui a paru dans la Gazette de Montréal d'hier, sont erronés et incorrects.
Ghs. J. COURSOLO.
L'EMIGRATION.
Il paraît bien certain que l'émigration ne sera, cette année, ni si abondante, ni si désastreuse que l'année dernière. Les restrictions que lui a apportées l'acte impérial et que mé-

naçait de lui apporter l'acte colonial, ont eu un salutaire effet sur les dispositions des seigneurs irlandais, qui ne voudront pas donner aux propriétaires de bâtiments les garanties que l'on exige de ces derniers en Angleterre et lorsqu'ils reçoivent des passagers sur leur vaisseau.

Lord Grey ne peut pas hésiter à donner un acte dont il a donné lui-même la base; s'il le fait, il compromettra son caractère d'abord, et ensuite il abandonnera la règle de conduite que le gouvernement impérial a promis de suivre vis-à-vis de ses colonies. Il aurait de plus, mauvaise grâce à vouloir engager le gouvernement colonial à renoncer à un acte qu'il a suggéré lui-même. Nous sommes donc convaincu que Lord Grey n'a répondu d'une manière évasive dans la chambre des lords que pour se tirer de la mauvaise position où l'avait évidemment placé la dépêche au sujet de l'émigration, en s'apercevant que les instructions contenues dans cette dépêche était en contradiction avec l'acte impérial; et que faisant taire sa honte, il pria Sa Majesté de sanctionner l'acte. D'ailleurs, le fait qu'il a signalé, "qu'il était heureux que cet acte ne fut que pour un an," suffit pour convaincre que, sous un prétexte ou sous un autre, il en recommandera la sanction. La prochaine malle nous fera peut-être connaître quelque chose à ce sujet.

Nous avons dit il y a quelques tems, non d'une manière positive, que nous pensions que £15,000 sterling avaient été remboursés au gouvernement canadien, à compte sur les dépenses de l'émigration, et que l'on s'attendait à recevoir encore £20,000 sterling. Voilà ce que nous avons cru entendre au moins de la bouche même de M. Cayley en chambre. Mais il paraît que nous avons mal entendu, et que £55,000 sterling ont déjà été remboursés et que toute la dépense de l'émigration le sera, à l'exception, pourtant, des £20,000 qui ont été prélevés ici sur l'émigration même: ce qui est très raisonnable.—Journal de Québec.

REVUE RETROSPECTIVE ET ACTUELLE

Pour le Journal de Québec.

M. le Rédacteur, Le docteur Bardy, ancien collègue de M. Papineau en chambre, prononçait en 1837, à la chapelle des morts de la paroisse de Saint-Roch, un discours tout pacifique et invitait les habitants à ne pas marcher sur les traces de M. Papineau qui couvaisait, disait-il dans le temps, le pays à sa ruine. Le docteur excité par un de ses confrères (M. le docteur Rousseau) qui lui était diamétralement opposé, parla d'une manière à s'attirer les louanges de tout le monde pacifique. M. Têtu, curé de la paroisse, ayant appris comment M. Bardy avait été à cette assemblée un éloquent adversaire des perturbateurs des troubles, lui dit: Mais, mon cher docteur, on dit que vous avez fait un magnifique discours contre M. Papineau; pourquoi ne l'avez-vous pas posé dans la chambre également? Ah, monsieur, reprit le docteur un peu stupéfait, que voulez-vous que je fisse, il n'y avait pas à résister contre le torrent? A l'assemblée de jeudi, du marché St. Paul, M. Papineau a lu dans son discours qui embrassait toutes choses, une lettre pour dire qu'il avait été invité à descendre à Québec par M. le docteur Bardy, toujours son fidèle ami et fidèle d ses convictions! Il lui donna un certificat dans toutes les formes.

M. le Rédacteur, L'autre jour il y avait une assemblée dans le Faubourg St. Jean, dans le but d'abattre la Corporation. M. M. Glackemeyer et Rhéaume s'y rendent en toute hâte; et y font les discours les plus absurdes possibles, à l'envi l'un de l'autre. M. Glackemeyer va jusqu'à dire à l'auditoire de se laisser poursuivre plutôt que de payer les taxes municipales, qu'il n'y avait pas moyen de les forcer à payer. Cependant, n'a-t-il pas toujours été disposé à taxer quand il était dans la Corporation? En terminant son admirable discours, il demanda trois heures pour M. Papineau!!! Le peuple de com- prendre et de rire en voyant les contorsions de ce nouvel aspirant aux honneurs de la représentation. M. Rhéaume fit, dit-on, un discours plus stupide, encore, et finit par s'offrir comme candidat, mais personne ne le prit au mot. Il partit de suite, pour se rendre au conseil de ville, où il fit un discours plus absurde s'il est possible que le premier.

Dimanche nos deux héros assistaient à une assemblée des électeurs dans la halle du marché St. Paul. M. Glackemeyer disait avec un imperturbable sang-froid: qu'il "avait toujours marché avec M. Papineau;" et annonçait en même temps, "qu'il était à la disposition des électeurs." Il oubliait qu'il appartenait au comité constitutionnel en 1834, et que la requête de ce comité au gouvernement, contenait un dernier paragraphe au moyen duquel la portion anglaise de la population, demandait sur la portion française, précisément cette prépondérance que le Haut-Canada a maintenant sur le Bas-Canada; il a oublié qu'en 1837, il déblâterait contre M. Papineau; qu'en 1842, il faisait d'inénarrables efforts pour faire élire M. Baldwin à Rimouski; qu'en 1844, il s'efforçait en vain de faire élire M. Neilson au comté de Québec; et qu'en 1848, il veut tout se faire élire qu'il a tout oublié, mais s'il veut tout oublier, le public n'a rien oublié, lui.—Journal de Québec.

ETATS-UNIS ET MEXIQUE.
Les apparences ne sont pas favorables à la paix à Querétaro; le 14 avril le congrès était encore dans l'impossibilité de siéger, il lui manquait encore seize représentants et quatre sénateurs pour être en nombre suffisant.—M. Mackintosh, consul d'Angleterre et banquier, a refusé des secours pécuniaires au gouvernement de Querétaro.

IRLANDE.—Le conseil privé a fait publier une proclamation pour annoncer qu'une visite du viceroi serait faite pour la saisie des armes de guerre à Dublin. On croit que le gouvernement a sous les yeux un plan d'émigration sur une large échelle, pour les terres situées en Irlande et les colonies du Nord. On craint que l'exécution bien entendue de ce projet ait le seul expédient convenable pour soulager les maux de l'Irlande. On espère que cette mesure, une fois bien comprise, sera généralement approuvée. L'amirauté anglaise a pris la détermination d'augmenter à Portsmouth, une réserve de douze steamers, qui seront formés en deux ou trois divisions, pour que qu'un

de ces vaisseaux soient toujours prêts à partir, au premier ordre.

Un correspondant du Times, donne le tableau qui suit : Dans la chambre des lords, l'Irlande a 28 représentants. Il n'y en a pas un qui soit favorable à la cause du rappel de l'Union. Sur les 170 membres qui la composent, il y a trois avocats du rappel seulement. Parmi les 103 membres Irlandais, dans la chambre des communes ; 30 seulement demandent le rappel.

Naissance.
 A St. Antoine, le 6, la Dame de Narcisse Cartier, écr., mise au monde un fils.

MARIAGE.
 Aux Trois-Rivières, le 17 du courant, par Messire Cook, curé du lieu, Jules Lamothe, éc., avocat de St. Ours, à Die. Charlotte Mondoulet, seconde fille de l'hon. Dominique Mondoulet, Juge résident des Trois-Rivières.

Obes.
 En cette ville, avant hier soir, vers 9 heures, Marie-Eulalie-Mélina, enfant de C. A. Braul, écuyer, notaire, âgée de 13 mois.
 En cette ville le 17 du courant, Elémère-Charlotte, enfant de John Ostell, Ec., âgée de 7 ans et 6 mois.
 En cette ville, faubourg Ste. Anne, le 16, Margarete, fille de M. Wm. Speir, âgée de 21 ans.
 Au Cap-Santé, le 13 Dame Emilie Larue, veuve de M. B. Girard de Québec.
 A la 64 ans.
 A Québec, le 14, à l'âge avancé de 67 ans et 6 mois Dame veuve Marie Chamberland, épouse de l'u J. D. Vincent.
 Le 14- Dame Victoire Monfort, épouse de M. Elias Pleisch, âgée de 51 ans.
 A la Pointe-aux-Trembles, le 11 M. François Bertrand âgé de 65 ans.

W.M. MUIR, MARCHAND-TAILLEUR,
 18, Rue St. Francois-Xavier,
 VIENT DE RECEVOIR un assortiment riche et varié d'effets convenables à son commerce. Il invite ses amis et le public à lui faire une visite. Québec, 19 mai, 1848.

DÉPÔT DE CHAPEAUX,
ET DE PELLETERIES, DE G. RIVIERE
 No. 135, Rue Notre-Dame.

AL Le Soussigné remercie sincèrement ses amis et le public, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé, et l'honneur de lui faire connaître qu'il a changé de place, qu'il est maintenant rendu aux vastes et commodes magasins, récemment occupés par M. ROBERT MORRIS, Sellier, No. 135, Rue Notre-Dame, où il reçoit maintenant des CHAPEAUX, CASQUETTES et tous autres articles dans sa ligne, de Londres, Paris et New-York, qui, avec les objets de sa propre confection, formeront l'assortiment le plus complet qui ait jamais été offert en cette ville. Il vient de recevoir quatre caisses de CHAPEAUX POUR DAMES, du goût le plus récent et le plus fashionable. **GEO. McIVER.**
 Québec, 19 mai, 1848.

PROVINCE DU CANADA,
 DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.
COUR DU BANC DE LA REINE.
 Le vingt-deuxième jour de juin, mil-huit-cent-quarante-sept.
 No. 43.
DAVID GRANT, Demandeur,
 vs.
JOSEPH BADEAUX, et qualité, Défendeur,
THÉD. DOUCET, et qualité, Défendeur par rép. d'instance,
 et
SEXTON GRANT, et qualité, Demandeur par rép. d'instance.

THÉD. DOUCET, et qualité, Tiers-Saisi.
 SUR motion du dit Théod. Doucet, défendeur par reprise d'instance et le tiers-saisi en cette cause, la Cour ordonne que, vu la déclaration faite en cette cause par le dit Tiers-Saisi, comme Tiers-Saisi, sur writ de saisie et arrêt émis de cette cour le vingt-troisième jour d'avril dernier, par laquelle il appert qu'une certaine somme est entre les mains, représentant et appartenant à la succession vacante de feu Louis Edmund Kimber représentée par le dit Théod. Doucet, en sa dite qualité de curateur, il soit donné notice sur trois papiers nouveaux publiés dans le Bas-Canada deux fois, que les créanciers de la dite succession vacante et insolvable aient à filer leurs réclamations au greffe de cette Cour d'ici au quatorzième jour de mai prochain, pour être ensuite procédé au dividende de la somme composant la dite succession, au désir de la loi, et qu'à faute par eux de l'avoir fait jusqu'au dit jour inclusivement, ils seront alors forcés de la faire.

Par la Cour,
 (Signé) EDW. BARNARD,
 P. B. R.
 Dans la même cause.
 Le 21 février 1848.
 Sur motion du dit Théod. Doucet, le Tiers-Saisi en cette cause, la Cour ordonne que le délai qui lui a été accordé par l'ordonnance de cette cour pour appeler les créanciers du dit feu L. E. Kimber, par avis-tissemens dans les papiers publics, soit étendu jusqu'au premier jour du terme de juin prochain.

Par la Cour,
 (Signé) EDW. BARNARD,
 P. B. R.

P. B. DUMONTIN,
 Proc. de T. S.

TAPIS A L'HUILE.
 Grande variété de patrons et de couleurs, à vendre par

M. A. LAFLAMME.
 AU NO. 165, RUE CRAIG PRES DU MARCHÉ A FOIN
 4000 VERGES DE TAPIS FLEURIS à l'huile de patrons magnifiques et variés pour salons, passages et escaliers; aussi pour couvertures de tables, Pianos, etc. Toiles et Soie cirées pour différents usages, Toiles pour Chapaux, Capots, anteaux, etc.—14 avril 1848.

ENCORE DES NOUVELLES: UNE AUTRE REVOLUTION

Non parmi les Hommes, mais parmi les BOTTES et SOULIERS.

10.000 Paires sont maintenant prêts à protéger les pieds du public de Montréal, contre les attaques des pluies du printemps, des vents d'Automne des chaleurs de l'été et contre le vieil hyper.

A LA MANUFACTURE DE BOTTES ET SOULIERS DE MONTRÉAL
101, rue Notre Dame, (Coin de la rue St. Gabriel.)

Allez-y avec votre argent et vous aurez plus que le valeur en cuir et en étoffe et en ce qui est relatif.

Bottines de paille pour dames pour	6s 3d	Bottes fortes	10s
Souliers pour marche, double semelle	4s à 5s	Bottes courtes	9s à 11s 3d
Bottes de veau pour	5s à 6s	Bottes lacées	6s 3d à 10s
Demi-Gaies	5s	Gobourgs	6s 3d
Souliers de Kid pour marche	5s à 6s	Brogans	5s 6d
Pantouffes	2s 6d à 6s 3d	Pompa	5s
Buttes de veaux pour hommes	15s à 17s 6d	Chaussures de toutes sortes et de toutes grandeurs pour Dames et Enfants.	
Demi-bottes	12s 6d		

W. DEERING & CIE. appellent l'attention des marchands de la Capitale, sur leur fabrication de BOTTES ET SOULIERS, que vu leur confiance sous leur direction, ils peuvent recommander à leur pratique en tant que matériaux de la première qualité, et qu'ils vendent à meilleur marché que dans aucune autre Maison de cette ville.

Rappelez-vous le No. 101, Rue Notre-Dame, vis-à-vis chez G. Savage, & Fils.

MAGASIN DE CUIR
 a bon marché.
EN GROS ET EN DETAIL,

ALLO & CORVELL,
 TANNEUR, de Londres, prennent la liberté d'informez les marchands de Cuir, Cardonniers et Selliers de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert un magasin, No. 6. PLACE DE LA DOUANE, côté est, où il vendront le Cuir et les fournitures de toutes sortes, en gros et en détail, aux plus bas prix possible.

Pour de l'Argent Comptant.
 Les Marchands de la Campagne sont priés de leur faire une visite avant d'acheter ailleurs,
 Tannerie, Collarue-Avenue,
 Montréal, 12 mai 1848.

THEATRE ROYAL.
LUNDI, LE 22 MAI 1848.

Les amis de MR. HERVIEUX désirant lui donner un "TÉMOIGNAGE" public de leur estim. REPRÉSENTENT

LUNDI, LE 22 DU COURANT,
 LES PIÈCES SUIVANTES:

LES DEUX PRECEPTEURS?
 LEURU. M. HERVIEUX

Pais la Comédie anglaise de:

MONSIEUR TONSON!
 MONSIEUR MORLEU. M. HERVIEUX.

Après quoi:

PASSE MILUIT!
 MR. CHABOUARD. M. HERVIEUX.

Le tout se terminera par:

MONSIEUR CAGNARD!
 MANIQUE. M. HERVIEUX.

Portes ouvertes à 7 heures P. M. R. représentation à 8 heures précises. On peut se procurer des billets à l'Écu-Hôtel, porte voisine du théâtre; à l'Hotel Teta, et dans tous les principaux hôtels. Places réservées de 10 à 4 heures le jour de la représentation.

Directeur de la scène M. DE WALDEN

HOTEL DU CANADA,
 RUE ST. GABRIEL.

M. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, et qui lui a permis d'établir une maison d'auberge de nature à offrir tout le confort et à ses dames et messieurs (voyageant ou résidant).

La situation d'une POSITION CENTRALE à proximité de la Cour de Commerce, de la Cour de Justice, des Bureaux de Commerce, la vaste maison (le dit endroit occupé par l'ancienne maison de Nord-Ouest.) a reçu de grands embellissements pour assurer l'aisance et l'agrément aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILLES.
 trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment embellis et les soins les plus attentifs. Les mets les plus recherchés seront toujours servis à la carte.

DES OMNIBUS.
 seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des bateaux à vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.

MARCHANDISES NOUVELLES
 Les Soussignés annoncent à leurs nombreuses pratiques et au public, qu'ils reçoivent maintenant par le Calepina, le Montréal, l'Albion et le Britannia, qui ont dans le port leur assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES, tels que Drap, Casimir, Cotons, Indiennes, Regattas, Chapeaux de paille, et Tapissierie pour chambre, etc. etc, qu'ils vendent à bon marché.

J. L. BEAUDRY, & CIE.
 Vis-à-vis le Palais de Justice.

J. FRELAND,
 GRAVEUR,
 GRANDE RUE ST. JACQUES,
 A côté de la Banque de l'Amérique du Nord,
 MONTRÉAL.

So charge de GRAVER et IMPRIMER des Cartes d'Invitation, de visites, d'Adresses Professionnelles, Têtes de Comptes, Billets, Traités, etc.
 BUREAU EN HAUT.
 4 mai, 1848.

AVIS.
 A JOURD'HUI le SIXIEME jour de MAI mil-huit-cent-quarante-huit, après-midi, sont comparus par devant nous JOSEPH A. LABADIE & JOSEPH BELLE, deux des Juges de Paix, pour le District de Montréal, les Sieurs Olivier Fréchette, maître entrepreneur, Louis Comte, maître menuisier, entreprenneur, et Cité de Montréal, dans le district de Montréal, experts nommés pour examiner le pont dirigé par Edouard Martial Leprohon et Joseph Amable Berthelot, fils, tous deux résidents de Montréal, dans le dit District, sur la Rivière Jésus, vis-à-vis du village de St. Eustache susdit, en vertu d'un acte de Parlement Provincial, Chapitre quatre-vingt-trois, des dixième et onzième années du règne de Sa Majesté Victoria, intitulé: acte pour autoriser Edouard Martial Leprohon et Joseph Amable Berthelot, le pont, de la Cité de Montréal, émissaires, à construire un pont de péage sur la rivière Jésus, au village de St. Eustache, entre les paroisses de St. Eustache et de St. Rose.

Lesquels dits experts certifient à qui il appartient, que de jeudi six de mai courant, ils ont fait l'examen du dit Pont, (serment par eux préalablement prêté devant les dits Juges de Paix) d'après laquelle visite et examen le dit Pont, ils se sont trouvés d'opinion unanime que le dit pont est solide, suffisant, sûr, et sous tous les rapports suivant l'entention et le sens de l'acte ci-dessus mentionné. En foi de quoi les dits Experts ont signé à Montréal, susdit.

OLIVIER FRÉCHETTE,
 LOUIS COMTE,
 ANT. D. LATOURELLE,
 J. A. LABADIE,
 J. BELLE,
 Juges de Paix pour le district de Montréal
 8 mai.

NOTICE.

THIS DAY, the SIXTH day of the month of May, our thousand eight-hundred and forty-eight afternoon, have appeared before us JOSEPH A. LABADIE & JOSEPH BELLE, two of the Justices of the Peace for the District of Montréal, M. Olivier Fréchette, undertaker, M. Louis Comte, mason and M. Antoine Dubord dit Latourelle, gentlemen all three of the city of Montréal, experts named to examine the bridge built by Edouard Martial Leprohon & Joseph Amable Berthelot, jr., both esquires, of Montréal, in the said District on the River Jésus opposite the Village of St. Eustache, aforesaid in virtue of an act of the Provincial Parliament, chapter, thirty-nine of the tenth & eleventh years of the reign of Her Majesty Queen Victoria, intituled: an act to authorise Edouard Martial Leprohon & Joseph Amable Berthelot the younger of the city of Montréal, esquires, to build a toll bridge on the River Jésus at the Village of St. Eustache, between the parishes of St. Eustache & St. Rose.

Which said Experts certify to whom it may belong & appertain that they have examined the said bridge [path having previously been taken by them before the said Justice of the Peace] & that after having visited & examined the said bridge they found themselves of unanimous opinion that the said bridge is solid, sufficient & safe and on all accounts in accordance with the intention and spirit of the above mentioned act. In testimony whereof the said Experts have signed at Montréal, aforesaid.

OLIVIER FRÉCHETTE,
 LOUIS COMTE,
 ANT. D. LATOURELLE,
 J. A. LABADIE,
 J. BELLE,
 Justices of the Peace for the District of Montréal.
 8th may, 1848.

NOUVEAUX OUVRAGES FRANÇAIS.

M. MCCOY de la Grande Rue St. Jacques vient de recevoir de Paris, de Marseille et de Bruxelles, plusieurs excellents ouvrages français modernes CLASSIQUES et ROMANTIQUES, qu'il offre en vente à très bas prix. Il se charge d'expédier des COMMANDES POUR LA FRANCE chaque semaine.—3 mai.

LE PAPE

P L E X .
 GRAYURE EN TAILLE DOUCE SUR ACIER.
 A VENDRE 30 SOIES.
 Chez JOHN MCCOY,
 Grand Rue Saint Jacques.

Portraits d'après nature des Membres du Gouvernement Provisoire EN FRANCE.

Magnifique gravure en taille douce sur acier, représentant le groupe de ces hommes célèbres, à vendre seulement 7s 6d., chez
 JOHN MCCOY,
 Grande rue Saint Jacques.
 5 mai.

M. Louis David Rochon,
 AVOCAT.
 A transporté son bureau rue Craig potre voisine de P. MOREAU éc. avocat.
 5 mai.



CANAL DE CHAMBLY.
 L'AVIS est par le présent donné que l'Eau sera retirée du CANAL DE CHAMBLY, du 10 jusqu'au 25 JUIN prochain, afin de faire quelques réparations nécessaires.

Par ordre,
 THOMAS A. BEGLEY,
 Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
 Montréal, 4 Mai 1848.



LA CLOGHE MONSTRE
 EST MAINTENANT EXPOSEE
 aux regards des visiteurs et étrangers
 DEPUIS 9 H. A M A SIX P. M.,
 et continuera de l'être jusqu'à ce qu'elle soit placée dans la Tour de l'Eglise.—5 mai.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
 Montréal 15 Avril, 1848.

La plus grande EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL en Conseil nomme ORLEN J. KEMP, de St. Armand, Ecuier, Agent pour la vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Donham, Stanbridge et Sutton, dans le Comté de Missisquoi; Brona, Ely Farnham, Gramby, Milton, Rytton, Sheffield et Stukely, dans le Comté de Shefford; Bolton et Potton, dans le comté de Stenslead, Bas-Canada, en remplacement de Samuel Wood, Ecuier, décédé.

CHAPEAUX.
HENDERSON, FRERE & CIE,
 Ont ouvert leur nouveau et splendide magasin [No. 93, rue Notre-Dame,
 AVEC UN ASSORTIMENT NOUVEAU A LA DERNIERE MODE,
 Et de toutes les variétés, porte voisine de la Pharmacie de M. A. Savage.—14 avril.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste Elisabeth, pour bâtir deux maisons.

—Aussi—
 Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr.
 CHARLES GAREAU
 17 août, 1847.

LICENCES.

L'AVIS est par le présent donné que les LICENCES mentionnées plus bas devront être renouvelées comme suit, savoir :

Des Epiciers, des Colporteurs et de ceux qui tiennent des tables de Billards, le ou avant le 5 AVRIL prochain.

Des Aubergistes, le ou avant le 20 MAI prochain.

Des Encanteurs, une fois par année, à l'expiration de la date de leur licence.

Pénalité contre les Epiciers, les Colporteurs et les Aubergistes sans licence, £100.
 Contre les Encanteurs, £10.

Les Colporteurs sont tenus de montrer leur licence à la demande de tout magistrat, officier de paix, ou officier de milice, sous la pénalité de £10.
 Ceux qui tiennent des tables de Billard, sans licence sont sujets à une pénalité de £25.

Toutes informations contre les infractions à la Loi des licences doivent être adressées à ce Bureau.
 D. S. STUART,
 J. M. FERRIS,
 Inspecteurs des Licences.
 Pour le District de Montréal.
 Bureau des Inspecteurs des Licences,
 Revenus, 48, rue Notre-Dame,
 31 mars 1847.

AVIS.

LA Sociétés qui a existé entre les Soussignés sous le nom de JAMES LESLIE & CIE est dissoute à compter de ce jour de cémentent mutuel. Toutes dettes dues à ou par la société seront réglées par Henry Starnes, Edward Stuart Leslie et Patrick Leslie qui continueront les affaires à leur propre compte sous le nom de LESLIE, STARNES & CIE.

JAMES LESLIE,
 HENRY STARNES,
 EDWARD STUART LESLIE,
 PATRICK LESLIE.
 3 avril 1848.—di.

LES personnes qui ont en leur possession des congés de milice et qui n'ont encore rien reçu du Gouvernement sont priées de les faire parvenir au Soussigné. Adressez, franc de port, coin des rues L'ÉGLISE-TIERCE et MONTCALM.
 J. DUPRESNE, N.P.
 20 mars.

AVIS.

LES affaires ci-devant conclues par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raisons de STURGES, YOUNG & CIE., seront continuées à l'avenir par les Soussignés sous le nom de HOLMES, YOUNG & KNAPP.
 JOHN YOUNG,
 BENJAMIN HOLMES,
 JOSEPH KNAPP.
 Montréal, 1 fév. 1848.

AUX MACONS CANADIENS.

ON reconva des Soumissions pour l'exécution de tous les ouvrages en MAÇONNERIE pour la bâtisse de l'Eglise de ST. ANDREW, qui devra être érigée près de Beaver-Hall.

Les plans, les devis et les spécifications qui sont en français et en anglais, seront prêts à être examinés le ou après Vendredi, le 24 du courant, à midi, ou bureau de MM. TATE & SMITH, rue de l'Hôpital, les entrepreneurs sont priés d'y faire attention.—23 mars—di.

VENTE PAR LE SHERIFF.
POUR LE MOIS DE MAI 1848.

Philippe Turcot vs. Nicolas Poirier, une terre, maison, etc., Côteau St. Pierre, paroisse de Montréal, vente au Bureau du Sheriff, le 29 à 11 heures.

J. R. Bronadon vs. Robert Hunter, un terrain et maison, côte La Visitation, paroisse de Montréal, vente au Bureau du Sheriff, le 29 à midi.

William Footner vs. Ed. Freeborough, un terrain, No 8. St. Charles Borromée, vente au Bureau du Sheriff, le 29 à 10 heures.

Joseph Mathieu vs. J. B. Chpdelaine, deux terres et un terrain à St. Ours, vente à St. Ours, le 29 à 10 heures.

E. Anderson vs. Henry Higarty, un terrain, maison à Avimor, vente à Avimor, le 29 à 10 heures.

H. O. Forsyth vs. Joseph Vaillancourt, une terre, Nos. 1 et 2, à St. Aimé, au Cap-Saint-Jacques, vente à St. Aimé le 29 à 10 heures.

Levi Stevens vs. J. et P. Magee, une terre, Nos. 28 et 27 à St. Brigitte, vente à St. Brigitte le 29 à 10 heures.

S. S. Guadreau vs. Joseph Homier, deux terrains, maison, rue Sanginiet et rue St. Constant, vente au Bureau du Sheriff, le 29 à 10 heures.

George Adams vs. Daniel Smith et al, deux terres, Nos. 109 et 21, à St. Armand et à Farham, vente à St. Armand le 31 à 10 heures et au Bureau du Sheriff le 3 juin à 10 heures.

Toutes les personnes qui peuvent avoir aucun privilège ou hypothèque sur les susdits immeubles doivent filer leur opposition ou réclamation par écrit au Bureau du Procureur, 8 jours au moins avant la date fixée pour la demande de jugement, autrement elles seront pour toujours forecloses du droit de le faire.

L'AMIE DE LA RELIGION
 ET DE LA PATRIE.

Journal Ecclésiastique, Politique, &c.
 AVIS AUX ABONNÉS ET AU PUBLIC.
 Dans la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre Journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous nous sommes proposés de publier, en outre de l'AMIE DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraissant le LUNDI MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1-240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc. à raison de DEUX CENT DIX HUIT DÈMI par année, payable tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeraient pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE centimes courant, payable par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes personnes, amis de notre journal de vouloir faire connaître le présent avis dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangeront avec nous, nous en informeront en le reproduisant, un service que nous leur remercions dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal.
 No. 25, Rue Latourcelle,
 et chez MM. J. & O. Gravelle, Libraires,
 No. 12 Rue St. Brigitte.
 A Montréal, chez E. R. Fabre, éc.,
 No. 3, Rue St. Vincent.
 Québec 1848. STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE

LES propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18. Petite rue St. Jacques, en cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part.

Le 5me Versement, le ou avant le 1er jour d'AVRIL, et le 6me Versement, le ou avant le 1er jour du MAI prochain.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident.

Par ordre THOMAS STRERS, Sec. & Trésorier.
 31 janv.

LIBRAIRIE CANADIENNE.
 No. 3, Rue St. Vincent.

LES Soussignés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreuses pratiques qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qu'on voudra bien leur confier pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GEOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANÇAISES.

Les commandés les plus hâtifs, seront exécutés cette année par l'un des soussignés, dont le départ pour l'Europe, est fixé au 10 de Janvier prochain.

Il profite de cette occasion pour inviter les personnes qui leur doivent de vouloir bien solder leur compte sous le plus court délai possible.

E. R. FABRE et CIE.
 Montréal, 24 déc. 1847.

AVIS PUBLIC.

LES Soussigné, Exécuteur Testamentaire de feu M. Denis Marquerite Roussier, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. Bis. DeLorain, éc., requiert par les présentes tous ceux qui peuvent devoir à la Succession de la dite Dame DeLorain, de lui payer sans délai le montant de leurs dettes respectives, et ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement.

P. JOS. LACROIX
 Montréal, 14 déc. 1847.

A VENDRE A CE BUREAU

LE DEUXIEME VOLUME DE L'ALBUM

Littéraire et Musical de la Revue, COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847.

Ceux qui désirent se procurer ce volume feront bien de ne pas tarder. Le nombre d'exemplaires que nous avons à vendre, étant malheureusement très limité.—Prix : 20s.—Elegantement relié, 24s.—Ecrire Franco.

GRAMMAIRE FRANÇAISE ELEMENTAIRE.
 SUIVIE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Catholiques, in 12 vo.—Nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez

E. R. FABRE, et CIE.

